

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024**

**DELIBERATION N°2024.00334**

**SOUTIEN À L'ENTREPRISE «IMAGINA'TIFS COIFFURE» À SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, VIA LE DISPOSITIF D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

**Pouvoirs :**

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 21 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240613-D202400334I0

Date de mise en ligne : 21 juin 2024

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Julien LUYA,  
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024**

### **SOUTIEN A L'ENTREPRISE « IMAGINA'TIFS COIFFURE » A SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, VIA LE DISPOSITIF D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE**

Par délibération en date du 24 mai 2018, la Métropole a mis en place un dispositif d'aide à l'investissement destiné à favoriser l'installation ou le développement de petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec un point de vente accessible au public, situées dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Au travers de cette mesure, Saint-Etienne Métropole entend participer au maintien d'une économie de proximité dans les communes rurales et ainsi :

- garantir une offre commerciale de première nécessité aux habitants ;
- conserver des emplois et des savoir-faire ;
- assurer une animation dans les villages et les quartiers, et maintenir un lien social, notamment vis-à-vis des personnes peu mobiles ;
- améliorer l'attractivité des quartiers en géographie prioritaire et des centres-bourgs ruraux ;
- assurer un développement du territoire équilibré entre urbain et rural.

Ce dispositif, complémentaire à l'aide régionale orientée sur le même public, permet d'octroyer une subvention à l'investissement d'un taux de 20 %, liée à l'installation, au développement et à la rénovation des points de vente accessibles au public.

Les dépenses éligibles doivent porter sur la rénovation des vitrines, la sécurité du local, les économies d'énergie et l'acquisition de matériel de production ou de véhicules liés à l'activité. Les acquisitions de fonds de commerce, de locaux ou de terrains sont exclues.

Dans le cadre de son projet de développement, Madame Véronique VIAL, propriétaire du salon de coiffure « Imagina'Tifs Coiffure », situé à Saint-Christo-en-Jarez, souhaite procéder à la rénovation de son local et acquérir du matériel professionnel afin d'améliorer le confort de travail de ses salariées. A ce titre, elle sollicite la Métropole pour un accompagnement financier.

Nom de l'entreprise : IMAGINA'TIFS COIFFURE

Siège social : 11 rue de la Mairie, 42320 Saint-Christo-en-Jarez

Activité de l'entreprise : coiffure

Montant de l'investissement : rénovation du local et acquisition de matériel professionnel pour un montant total de 59 142 € HT, avec un plafond de dépenses éligibles fixé à 50 000 € HT et un financement à hauteur de :

- 10 000 € par la Région Auvergne Rhône-Alpes (20 %) ;
- 10 000 € par Saint-Etienne Métropole (20 %).

Calendrier : novembre à décembre 2024

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en milieu rural » à l'entreprise « IMAGINA'TIFS COIFFURE », située à Saint-Christo-en-Jarez, pour un montant maximum de 10 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 20422 du budget développement local de l'exercice 2024.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE